

NOTES DU WEBINAIRE « VACCINATION ANTI-COVID & MALADIES RARES »

Notes proposées par Laura Goupil, chargée de communication et de développement

Webinaire du mercredi 9 février 2022 – proposé par les 23 filières de santé maladies rares et en présence du Pr Alain Fischer, Président du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale

REPLAY A VOIR ICI



 **REPLAY du webinaire des 23 filières de santé maladies rares**


filières de santé
maladies rares

Actualités

Vaccination anti-Covid & Maladies Rares

Pr Alain FISCHER
Institut IMAGINE, Hôpital Universitaire Necker Enfants Malades
Président du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale

 **MERCREDI 9 FÉVRIER 2022**

En complément, retrouvez toutes les recommandations des filières sur la vaccination ici :
<https://www.filièresmaladiesrares.fr/actualites/covid-19-et-maladies-rares/>

REPLAY : 

Qui vacciner en cas de maladie rare ? Qui ne pas vacciner ?

Les situations sont très diverses. De façon variable les personnes atteintes de maladies sont de manière globale plus à risque de développer une forme grave, et ont besoin d'être plus vaccinées que la population générale, pour avoir une vaccination satisfaisante (avec des doses plus rapprochées).

20-25% des patients atteints de maladies rares ne sont pas vaccinés, alors qu'ils représentent la moitié des personnes en réanimation actuellement.

Pour les personnes les plus fragiles, comme les patients immuno déprimés, ou autres maladies rares, leur vaccination peut être peu efficace voire pas efficace. Donc leur entourage doit être vacciné.

Contre-indication principale à la vaccination : antécédents avérés d'allergie à des produits présents dans le vaccin ARN. Ça représente une centaine de personnes en France. La contre-indication est aussi relative : car du coup ces personnes-là peuvent avoir un autre vaccin sans ARN.

Certains enfants ont développé des "Pimms" (syndrome après le COVID), mais en général ils ne font pas de complications après la vaccination.

Crainte comme quoi la vaccination peut lancer une réaction auto immune : il n'a jamais été vu ni montré que le vaccin COVID provoque des poussées de maladies auto-immunes.

Pour les maladies rares neuromusculaires, il n'y a pas de risque à injecter le vaccin dans le muscle.

En cas d'antécédent de myocardite, il n'y a pas de contre-indication. Il faut juste observer un temps (à définir avec le médecin traitant) avant de vacciner.

Omicron serait à 80% moins virulent que Delta, qui était très virulent. Mais il y a encore 3000 personnes par jour qui entrent à l'hôpital, des personnes qui soit sont non vaccinées, soit n'ont pas eu un schéma complet de vaccination, soit des personnes immunodéprimées chez qui la vaccination ne fonctionne pas. Il y a 300 personnes par jour qui meurent, la moitié a moins de 50-60 ans.

Dans les 5 à 11 ans il y a 35 000 enfants particulièrement à risque (épileptique, ou autres vulnérabilités), pour tous les enfants fragiles la vaccination est absolument nécessaire.

Et elle est trop peu répandue parmi les enfants fragiles, et chez les enfants de manière générale.

Les myocardites suite au vaccin c'est moins de 1 pour 500 000 donc le risque est minime.

Il faut convaincre les familles de vacciner leurs enfants fragiles.

Environ 1000 enfants sont hospitalisés pour covid, alors qu'elles peuvent être prévenues par la vaccination.

Le schéma vaccinal pour les enfants pour le moment c'est 2 doses à 3 semaines d'intervalle.

Association Française de l'Atrésie de l'Œsophage - AFAO
Pour l'envoi de chèques : AFAO chez Mme Benoit - Le Reverset - 73700 Bourg-St-Maurice
Autres courriers : AFAO chez Mme Armand - 56 rue Cécile - 94700 Maisons-Alfort

Association reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère des solidarités et de la santé
www.afao.asso.fr